



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TELEPHONIE MOBILE : DEUX NOUVEAUX SITES RETENUS DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 19 février 2021

La crise sanitaire que nous vivons a plus que jamais rendu le numérique indispensable à notre quotidien et a exacerbé la nécessité de l'accès numérique pour tous.

Le Gouvernement se mobilise pour faire de l'accès de tous aux infrastructures et aux usages du numérique une véritable politique publique déployée sur l'ensemble du territoire.

En janvier 2018, le Gouvernement et les opérateurs sont parvenus à un accord « New deal » visant à généraliser la couverture mobile de qualité du territoire. Cet accord prévoit notamment que chacun des quatre opérateurs déploie 5 000 nouvelles infrastructures mobiles dans le cadre du dispositif dit de « couverture ciblée ».

Le déploiement des 5 000 nouveaux sites (au rythme de 600 à 800 par an sur le territoire national) est piloté par la Mission France Mobile. Elle s'appuie, pour définir les sites à prioriser, sur les données de couvertures de l'ARCEP mais également sur les propositions des équipes-projet de chaque région, qui dispose d'une connaissance fine du terrain.

Dans le Pas-de-Calais, l'équipe projet pilotée par le sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, référent au numérique, et la vice-présidente du Département du Pas-de-Calais en charge également du numérique, a pour mission de sélectionner les zones susceptibles d'être bénéficiaires de nouveaux pylônes, en se basant sur les études de terrain lancées par l'association des cinq Conseils départementaux des Hauts-de-France (l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme) et le Conseil régional, permettant ainsi de mesurer la réalité de la couverture mobile sur le territoire.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Depuis 2018, 17 sites ont déjà été retenus dans le département du Pas-de-Calais.

2 nouveaux sites ont été identifiés par les arrêtés ministériels signés par Cedric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition Numérique et des Communications Electroniques.

Au titre de l'année 2020, un site a été identifié dans le troisième arrêté ministériel du 17 décembre 2020, pour couvrir les communes de Humbercourt (Somme) et **Coullemont (arrondissement d'Arras)**.

Au titre de l'année 2021, **le site de Tortefontaine (arrondissement de Montreuil-sur-Mer)** a été retenu dans l'arrêté du 17 décembre 2020 au titre de la première liste des zones à couvrir pour l'année 2021.

Les opérateurs retenus devront couvrir la zone en voix, SMS et Internet 4G, soit dans les 24 mois qui suivent la publication de l'arrêté fixant la liste des sites à couvrir, soit dans les 12 mois si la collectivité met à sa disposition un terrain viabilisé.

Pour suivre en détail tous les avancements du New Deal Mobile, l'ARCEP publie un tableau d'avancement du New Deal mis à jour trimestriellement :

<https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/tableau-de-bord-du-new-deal-mobile.html#CouvertureCiblee>